

Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis 12-2020 sollicitant l'octroi d'un montant supplémentaire au budget 2020 de CHF 1'000'000.00 et de prélèvements sur des fonds de CHF 470'000.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 par la Ville de Prilly

Au Conseil communal
de et à 1008 Prilly

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Chargée d'étudier les aspects financiers du préavis cité en titre, la COFIN s'est réunie à Castelmont, ceci en prenant toutes les précautions sanitaires d'usage (hygiène, distanciation-etc.), le jeudi 28 mai 2020 de 19h00 à 21h10, dans la composition suivante :

- Madame Sylvie Krattinger/PS & présidente,
- Monsieur David Boulaz/Les Verts,
- Monsieur Fabien Deillon/UDC, présent à domicile, participe à la séance par visio-conférence,
- Monsieur Jean-Pierre Dupertuis/PLR & désigné rapporteur,
- Monsieur Olivier Pilet/PS,
- Madame Elia Pochon/PLR,
- Monsieur Philippe Schroff/PLR.

L'Autorité exécutive de la Ville de Prilly était représentée par son Municipal en charge du Service des Finances Monsieur Antoine Reymond ; il était accompagné par Monsieur Alain Favre, boursier communal.

1. Introduction

Après quelques ajustements techniques liés à la connexion de M. Deillon, Madame Krattinger ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Elle demande à M. Antoine Reymond s'il souhaite apporter en préambule au débat des explications complémentaires ; Ce dernier précise que le préavis présenté est très explicite, totalement transparent sur les intentions de la Municipalité et qu'il préfère commenter chapitre après chapitre. Procédure acceptée par une très grande majorité des présents.

Cependant, il tient à dire avant tout que le contenu dudit préavis se base sur les appréciations et les besoins de chaque Service de la Commune afin de compenser les charges exceptionnelles dues à cette crise sanitaire brutale, inattendue mais, également dans le but par la suite de relancer l'économie locale par des aides financières ciblées et spontanées. Il admet que l'on aurait pu se contenter de rouvrir les comptes 2019 et d'attribuer une part de l'excédent de produits à une réserve comme d'autres Communes mais, qu'il voulait se distinguer par l'ajout d'un montant supplémentaire au budget 2020 et garantir ainsi, la transparence souhaitée régulièrement par le législatif. Que ce million demandé est susceptible d'évoluer à la baisse comme à la hausse et ne sera engagé une fois que tous les recours possibles aux dispositifs mis en œuvre par la Confédération et le Canton auront été utilisés.

Il rappelle que toutes les mesures décidées entre autres d'offrir encore un maximum de prestations à la population malgré le confinement ordonné ou d'assurer la protection du Personnel de l'Administration communale en développant le travail à domicile, ont eu un impact sur les dépenses

budgétaires, respectivement sur les recettes prévisionnelles adoptées par le Conseil communal dans le cadre de la validation du budget 2020 en décembre 2019.

2. Incidences par Services communaux

Administration générale

Ressources humaines : Dépenses de CHF 22'000.00

Q/Un.e commissaire demande si on connaît le résultat de la démarche communale se rapportant au remboursement des RHT auprès de l'organisme cantonal compétent ?

R/Suite à différents contacts téléphoniques, il y a peu de chance voire pas du tout d'obtenir en faveur d'une collectivité publique un remboursement même partiel du Canton. Cette « générosité » est réservée exclusivement aux personnes morales.

Q/Un.e commissaire demande si le télétravail à ce jour est toujours d'actualité ?

R/Cette possibilité de travailler à domicile est toujours accordée s'il y a un risque d'atteinte à la santé du collaborateur ; le sera partiellement lors de la réouverture des bureaux de l'Administration prévue le 11 mai 2020.

Q/Un.e commissaire se demande si l'approvisionnement du matériel de protection a été facilité par l'entremise du Canton ?

R/Ne peut répondre ne sachant pas si ledit matériel a été commandé par le Canton ou en direct auprès de plusieurs fournisseurs.

Q/Un.e commissaire demande à comprendre l'alinéa 4 page 2/7 de l'Introduction lorsque l'on parle des baisses de revenus, par exemple pour le LEB, la PolOuest ou le SDIS ?

R/Le LEB par une probable diminution de la fréquentation et donc des recettes, la PolOuest ayant déjà pris des mesures d'économies budgétaires d'env. CHF 600'000.00.

Piscine de la Fleur-de-Lys : Perte de CHF 200'000.00 / Dépenses de CHF 80'000.00

Q/Un.e commissaire demande si la Piscine rouvrira cette année 2020 ?

R/Certainement ; cependant, avec passablement de restrictions sur l'aspect « accueil », nombre limité de clients chaque jour équivalent à une perte estimée sur la saison écourtée d'env. 20'000 entrées. De plus, pour assurer l'accès facilité aux véhicules d'urgence il est prévu un concept - police – qui supprime plusieurs places de parc le long de la lisière de forêt, exige la pose de panneaux de circulation, qui demande du personnel supplémentaire pour des comptages de véhicules, un seul itinéraire et peut-être une fermeture provisoire en cas de grosse affluence du chemin des Creuses. A titre d'information, une partie de ce concept – police – pourrait être définitif à l'avenir.

Q/Un.e commissaire questionne sur les heures d'ouverture qui sont envisagées, le temps d'utilisation et le prix d'entrée ?

R/Pour les heures d'ouverture, sans changement par rapport à la saison 2019 ; éventuellement, le temps limité à 4 heures par client contrôlable en timbrant à l'entrée et la sortie son ticket, exemple la formule du skipass (résultat : amendable si dépassement de limite) ; enfin, un ajustement du prix à la baisse de CHF 5.50 à CHF 4.00 pour 4 heures max. d'utilisation des installations.

Restaurant de la Piscine : Perte de CHF 30'000.00

Q/Un.e commissaire ne comprend pas cette compensation de CHF 30'000.00 décidée en amont des décisions fédérales et/ou cantonales qui devraient être prises au sujet des loyers entre locataires et propriétaires ; même s'il s'agit d'un loyer entre un locataire et un bien-fonds propriété d'une Commune et que certaines Villes se sont déterminées comme Lausanne sur une suspension de loyer maximale de deux mois et non trois ? Sachant aussi, que les commerces ont été fermés dès le 16 mars jusqu'au 11 mai 2020 incl.

R/Que cette décision de suspendre le loyer pour une durée de trois mois avait été prise par anticipation il y a plus d'un mois et demi.

Q/Un.e commissaire fait remarquer que tenu compte des finances communales précaires il n'y avait pas lieu de se montrer plus généreux de ce qui se fait ailleurs !

Q/Un.e commissaire surenchérit en demandant si cette forme d'aide financière n'aurait pas dû faire l'objet d'une mesure d'accompagnement ou d'exigence de garantie ?

R/Cette aide financière ne sera pas octroyée avant fin septembre 2020 et la discussion avec l'exploitant du restaurant l'Almara est actuellement toujours en cours.

Q/Un.e commissaire aimerait comprendre cet allègement de la charge du tenancier de trois mois au lieu de deux et la stratégie recherchée ?

R/C'est plus en raison de la fermeture de l'établissement pour deux mois et un bonus consenti pour soutenir le redémarrage de l'exploitation.

Un.e commissaire constate donc une inégalité de traitement face à la concurrence et sur l'utilisation parcimonieuse des deniers publics !

Informatique : Dépenses de CHF 9'000.00

Pas de question(s) des commissaires si ce n'est une précision complémentaire de M. Reymond soit que sans ces dépenses, l'Administration n'aurait pas pu travailler correctement.

Finances/Recettes fiscales : Perte de CHF 2'800'000.00

Q/Un.e commissaire demande si le chiffre indiqué des pertes est réaliste ?

R/Il est répondu que ce sont des chiffres prévisionnels calculés en tenant compte du recul du PIB annoncé par le SECO de 7 à 10% et qui restent grandement fluctuants en fonction d'éléments étrangers à la maîtrise de la bourse communale sur les futures rentrées fiscales puis, le retour favorable d'une péréquation financière.

Aide à l'économie : Dépenses de CHF 300'000.00

Monsieur Reymond souhaite compléter le texte du préavis en expliquant le but recherché et la procédure requise pour l'obtention d'une subvention ; par la sélection ciblée d'entreprises, PME et commerces de la Ville et l'envoi restrictif de 68 lettres de la part de la Municipalité pour les inciter au recours à une subvention. A ce jour 14 réponses ont été enregistrées.

Q/Un.e commissaire s'étonne que seuls certains commerces et/ou industries puissent bénéficier de

ce coup de pouce financier et non pas l'ensemble des acteurs économiques ayant leurs sièges domiciliés sur le territoire communal ? Il s'insurge haut et fort contre cette inéquité de traitement face à des personnes physiques et/ou morales qui paient des impôts à Prilly et qui ne pourraient pas solliciter cette subvention.

R/Monsieur Reymond tient tout de suite à rassurer ce/tte commissaire que pour les sociétés, commerçants, indépendants prillérans qui voudraient solliciter une subvention aux aides fédérales ou cantonales et qui n'auraient pas reçu le courrier de la Municipalité, paraîtra un message municipal à leurs intentions sur le Prill'héraut de mai-juin 2020 ; cette communication corrigera cette inégalité de traitement et permettra de prendre contact avec la bourse communale pour le dépôt du dossier.

Q/Un.e commissaire se demande comment la Municipalité compte faire pour éviter des demandes abusives ?

R/D'abord par un tri contrôlé des demandes, ensuite en complémentarité à celles et ceux qui ont déjà obtenu une aide de l'échelon supérieur (Confédération ou Canton) ; on se concentre d'abord sur les loyers après décision fédérale.

Un.e commissaire fait remarquer que l'on soutient celles et ceux qui sont déjà aidés par les Instances supérieures et que l'on ne sait pas du tout intéressé aux propriétaires dont les charges sont constantes, exemples l'impôt foncier, l'impôt sur la fortune, etc.

Domaines et bâtiments

Revenus des locations : Perte de CHF 10'000.00

Un.e commissaire fait remarquer en parlant des revenus des locations, le bien-fondé d'un tel préavis qui indique très clairement les pertes estimées et à considérer au budget 2020, causées par cette pandémie COVID-19 ; avis partagé par une majorité des commissaires.

Conciergerie : Dépenses de CHF 90'000.00

Sur ce poste, Monsieur Reymond précise que pour la reprise des écoles seule l'application stricte et constante des mesures de désinfection permettait la réouverture des classes ; il ajoute que les élèves ont perdu énormément de savoir durant le confinement pour diverses raisons.

Travaux

Prestations cimetièrre non facturées : Perte de CHF 10'000.00

Monsieur Reymond mentionne que l'on ne peut pas facturer des prestations non servies.

Instruction publique et cultes

Encadrement décrochage scolaire : Dépenses de 30'000.00

Monsieur Reymond pense que pendant le confinement à la maison, bon nombre d'élèves ont décroché du cycle scolaire par manque de moyen technique à disposition, par le rythme tel qu'il est imposé par une présence régulière à l'école et certainement, l'absence d'encadrement par des professionnels de l'enseignement.

Q/Un.e commissaire demande si pour pallier aux carences constatées, ne pourrait-on pas faire appel à des « bénévoles », exemple des enseignants à la retraite ou autres ?

R/Monsieur Reymond estime que cette proposition pourrait être une solution ; mais, trouver aujourd'hui des aides gratuites devient un parcours de combattant et que l'urgence est de mise.

Sécurité sociale

Aide à la population : Dépenses CHF 9'000.00

Monsieur Reymond souligne l'engagement consenti par le biais de l'organisation Coup d'pouce envers les personnes dites « à risques » ; des jeunes qui sont régulièrement dans l'action sur l'année en coordination avec les travailleurs sociaux, ici à Prilly.

Fondation des Acacias : Dépenses de CHF 360'000.00

Accueil en milieu familial (AMF), APEMS, Fringale et Midi qui bougent : Perte de CHF 380'000.00

Monsieur Reymond complète la première rubrique en mentionnant que si la reprise d'activité de la Fondation s'est faite avec la totalité du Personnel encadrant (100%), il n'en va pas de même concernant l'effectif des enfants qui reste partiel ; plusieurs parents méfiants à l'égard de la transmission du virus ou étant encore en télétravail à domicile ne souhaitent pas les confier à nouveau à une crèche-garderie dans l'immédiat. D'où la difficulté à chiffrer par anticipation le manque à gagner.

Q/Un.e commissaire demande de connaître la procédure d'estimation des dépenses/charges des postes de la Fondation des Acacias de l'Accueil en milieu familial ?

R/M. Reymond répond précise que la méthode prévoit de prendre en considération le ¼ du budget soit trois mois sans déduire les charges d'eau, d'électricité, de nettoyage, alimentation et autres.

Aides aux personnes en difficulté : Dépenses de CHF 100'000.00

Q/Un.e commissaire demande comment l'Administration va gérer ces requêtes et éviter les abus éventuels ?

R/Tout d'abord, il s'agit de préciser que ce sont les personnes nécessiteuses qui devront solliciter l'aide supplémentaire ; que la gestion des dossiers se fera uniquement par le service social de la Commune qui contrôle déjà en amont la reconnaissance du besoin. Que les règles d'attributions classiques du Fonds Suzanne Crottaz s'orientent essentiellement sur le social.

3. Autres questions générales et réponses complémentaires

Q/Un.e commissaire demande si l'on accepte pas l'ensemble des propositions stipulées dans le préavis municipal, est-on en droit de l'amender ?

R/Monsieur Reymond nous invite à prendre note que la plupart des dépenses sont d'ores et déjà engagées et que seules trois thématiques peuvent faire l'objet d'un amendement :

- Aide à l'économie
- Encadrement décrochage scolaire
- Aides aux personnes en difficulté

Il relève que lors d'une récente table ronde à l'Union des Communes Vaudoises (UCV), bien des représentants de Communes proches ou lointaines ont félicité de l'initiative prise par les Autorités prilléraines relative au dépôt d'un préavis et attendent de voir la réaction du Conseil communal pour entreprendre également une telle démarche.

Les commissaires n'ayant pas d'autre(s) question(s), la présidente libère la délégation municipale à 20h45 et ouvre les délibérations.

4. Délibérations

En préambule aux délibérations, un.e commissaire réitère que le dépôt de ce préavis municipal est une excellente initiative ; qui anticipe non seulement les problèmes financiers liés aux crises sanitaire et économique auxquels la Commune va devoir faire face sur l'exercice comptable 2020 et suivants mais, servira à démontrer une totale transparence dans la gestion financière de la Municipalité tant exigée ces dernières années par le pouvoir législatif, plus particulièrement par sa COFIN.

Avis partagé par la majorité des commissaires.

Un.e commissaire regrette que ce soir on ait beaucoup discuté du pourquoi ou du comment comme si nous étions une commission ad'hoc ; cependant, il rappelle que notre rôle prioritaire aurait été plutôt de se pencher sur les conséquences financières et de savoir si les finances communales qualifiées de mauvaises pouvaient supporter une charge extraordinaire supplémentaire de CHF 1'000'000.00.

Un.e commissaire émet une réserve quant aux sommes provisoires à attribuer, sachant que celles-ci sont spéculatives à la hausse comme à la baisse et non définitives ; même si les montants sont déterminés et affectés, ils restent néanmoins approximatifs et en accordant un préavis favorable c'est ce que l'on appelle « signer » un chèque en blanc.

Un.e commissaire relève que dans l'urgence de résoudre les problématiques se rapportant à la crise sanitaire, aux pertes économiques (baisse de l'activité, augmentation du nombre de chômeurs, etc.) et au soutien direct à la relance de l'économie locale il faut être solidaire, pragmatique et efficace ; par conséquent, une discussion nourrie sur le sujet de savoir si oui ou non il faut amender certains postes à la baisse ou si les finances communales peuvent supporter à court ou moyen termes ce choc d'une dépense supplémentaire au budget 2020 de CHF 1'000'000.00 ne semble pas être d'actualité. Et, que le bon sens doit prévaloir exceptionnellement sur la rigueur des chiffres.

5. Vote

Sur ce, Madame la présidente de la COFIN demande s'il y a d'autres interrogations ou avis à partager ; ce n'est pas le cas, elle clôt la discussion et souhaite mettre au vote les conclusions du préavis municipal no 12-2020. C'est par 4 OUI, 1 NON et 2 ABSTENTIONS que ledit préavis est accepté.

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions du préavis no 12.2020 (page 7/7 dudit document) telles que proposées par la Municipalité de Prilly.

Soit, le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal no 12-2020,
- ouï le présent rapport,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un montant supplémentaire au budget 2020 de CHF 1'000'000.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 par la Ville de Prilly,
- de prélever le montant de CHF 100'000.00 au Fonds d'aide au logement et à l'économie,

- de prélever le montant de CHF 150'000.00 au Fonds d'action sociales diverses et Suzanne Crottaz,
- de prélever le montant de CHF 220'000.00 à la réserve générale,
- de prendre acte des manques à gagner prévisibles dans les recettes budgétées 2020.

La présidente :

Le rapporteur :

Mme. Sylvie KRATTINGER

Jean-Pierre DUPERTUIS